

Segundo seminario regional sobre propiedad intelectual
para jueces y fiscales de América Latina
December 2003

Brevet communautaire et Accord sur le règlement des litiges en matière de brevets européens

Eskil Waage
Juriste
Affaires juridiques internationales
Office européen des brevets



Réformes en cours du système européen des brevets

1. Union européenne:
Brevet communautaire

2. Conférence intergouvernementale de
Paris 1999:
Système juridictionnel pour les brevets
européens



Brevet communautaire: une longue histoire

- Convention sur le brevet communautaire de 1975 et 1989
- Jamais entrée en vigueur
- A l'origine de cet échec, les difficultés liées au système juridictionnel et au régime des langues



Brevet communautaire: nouvelles initiatives

- Juin 1997: Livre vert sur le brevet communautaire et le système des brevets en Europe
- Août 2000: proposition pour un règlement du Conseil sur le brevet communautaire
 - basé sur l'article 308 du Traité CE → unanimité requise pour adoption



Brevet communautaire: développements récents

- Mars 2003: le Conseil de l'Union européenne adopte une approche politique commune
http://www.european-patent-office.org/news/info/2003_04_30_d.htm
- Définit la base pour la suite des travaux en ce qui concerne
 - le rôle des offices nationaux des brevets
 - le régime des langues et les coûts
 - le système juridictionnel

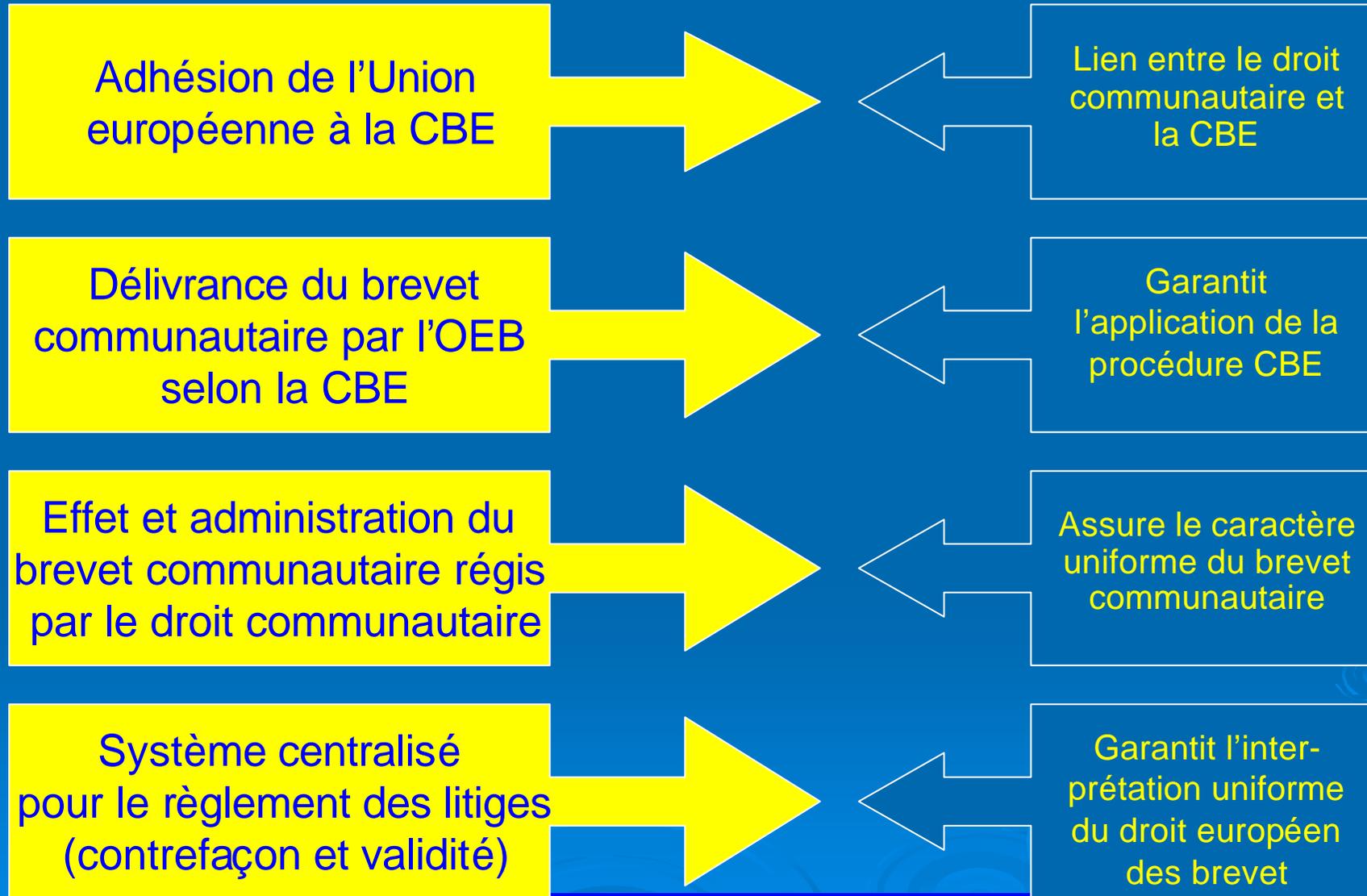


Brevet communautaire: Le concept

- Brevet européen pour l'Union européenne (15 Etats membres, bientôt 25)
- Caractère **unitaire et autonome**
 - régit par le droit communautaire
 - produit les mêmes effets dans tous les Etats membres
- Régime **communautaire après délivrance**
 - exigences uniformes pour la traduction
 - administration centrale
 - système juridictionnel centralisé



Le concept



Caractéristiques principales: comparaison

Brevet européen

- Faisceau de brevets nationaux dans les Etats désignés (jusqu'à 27) avec noyau CBE
- Délivrance par l'OEB, opposition, recours, limitation selon la CBE
- Après délivrance: droit national + CBE

Brevet communautaire

- Brevet unitaire pour l'Union européenne (15 Etats membres, 25 en 2004)
- Comme pour le brevet européen
- Après délivrance: droit communautaire (règlement + CBE)



Caractéristiques principales: comparaison

Brevet européen

- Administré par les **offices nationaux des brevets**
- Contentieux devant les **tribunaux nationaux**
(contrefaçon, validité)

Brevet communautaire

- Administré par **l'OEB**
(réception et publication des traductions, gestion des taxes annuelles, tenue du registre des brevets communautaires)
- Contentieux devant **une cour communautaire centralisée**



Régime des langues: procédure de délivrance

Brevet européen

- Dépôt dans **toute langue** (Article 14 CBE 2000)
- **Traduction** dans une des 3 langues officielles de l'OEB (payée par le déposant, réduction des taxes)
- **Avant délivrance**
 - Revendications traduites dans les 2 autres langues officielles
 - Pour **information** seulement!

Brevet communautaire

- Comme pour le **brevet européen** (“demandes de brevets communautaires”)
- Comme pour le **brevet européen**, mais le **“système” supportera les coûts** de traduction
- Comme pour le **brevet européen**



Régime des langues: après délivrance

Brevet européen

- **Traduction complète** du fascicule dans les langues officielles des Etats désignés
(jusqu'à **19 langues**, 27 Etats contractants)
 - Accord de Londres 2000
- Dépôt/publication par les **offices nationaux des brevets**

Brevet communautaire

- Traduction des **revendications** dans **18 langues**
(25 Etats membres)
- Dépôt/publication par **l'OEB**



Régime des langues: après délivrance

Brevet européen

- Délais régis par le **droit national** (3 mois)
 - **Conséquences juridiques** si un délai n'est pas respecté: Art. 65(3) CBE + **droit national**
- **Valeur juridique** des traductions: Art. 70 CBE
- **Coûts** → table

Brevet communautaire

- Délai: **2 ans après** après la date de délivrance du brevet?
 - **Conséquences juridiques** si ce délai n'est pas respecté: nullité du brevet communautaire
 - Possibilité de **convertir en brevet européen**
- **Valeur juridique** des traductions
- **Coûts** → table



Comparaison des coûts (€)

Brevet européen – Brevet communautaire

	Brevet européen "moyen" 8 désignations ¹ , 6 traductions, à €75/page	Brevet européen 11 désignations ² , 7 traductions, à €75/page	Brevet européen 11 désignations ² , Accord de Londres à €75/page	BC (25 Etats membres de l'Union européenne, 18 traductions revendications seulement)	
				à €75/page*	à €85/page**
Taxes de procédure OEB	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300
Frais de représentation	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Traductions et validations	11 520	13 440	6 550	4 725	5 355
Taxes annuelles nationales (5e – 10e année)	8 900	12 330	12 330	8 900	8 900
TOTAL	30 220	35 570	28 680	23 425	24 055

¹ Etats désignés: CH/LI, DE, ES, FR, GB, IT, NL, SE

² Etats désignés: AT, BE, CH/LI, DE, DK, ES, FR, GB, IT, NL, SE

* Hypothèse de l'OEB

** Estimation de l'UE



Base des calculs

Traduction complète du fascicule (brevet européen)

ACTION REQUISE	COÛT PAR ACTION/LANGUE (€)
Traduction du fascicule complet (20 pages à €75 par page)	1 500
Dépôt des traductions auprès des offices nationaux des brevets (frais de représentation entre €100 et €550)	300
Publication des traductions par les offices nationaux des brevets (taxes entre zéro et €300)	120
TOTAL (par pays)	1 920

Traduction des revendications seulement (brevet communautaire)

ACTION REQUISE	COÛT PAR ACTION/LANGUE (€)	
	à €75 par page*	à €85 par page**
Traduction des revendications (3.5 pages)	263	292
Dépôt des traductions	0	0
Publication des traductions	0	0
TOTAL (par pays)	263	298

* Hypothèse de l'OEB

** Estimation de l'UE



Rôle de l'OEB et des offices nationaux des brevets au cours de la procédure de délivrance

Brevet européen

- **Compétence exclusive de l'OEB** (examen des formalités, recherche, examen, opposition, recours, limitation)
- **Compétence limitée (PCT) pour certains offices nationaux** (recherche, examen préliminaire)
 - ES, SE, (FI)

Brevet communautaire

- **Compétence exclusive de l'OEB pour l'examen et la délivrance**
- **Compétence partagée OEB/offices nationaux** pour l'examen des formalités et la recherche:
 - les offices dont la langue n'est pas une langue officielle de l'OEB peuvent
 - effectuer l'examen des formalités et la recherche
 - sur requête du déposant
 - DK, ES, FI, SE, GR, PT, TR
BG, CZ, EE, HU, SK
(PL, IS, NO)



Rôle de l'OEB et des *offices nationaux des brevets* au cours de la procédure de délivrance

Brevet communautaire

- L'Office national des brevets effectue **les recherches**
 - au **nom** de et sous la **responsabilité** de l'OEB
 - sur la base d'accords de partenariat
 - établissant des critères communs d'assurance de la **qualité**



Systeme juridictionnel pour le **brevet communautaire**

- **Systeme juridictionnel unitaire**
- Régis par le droit communautaire
- **Compétence exclusive pour régler les litiges concernant les brevets communautaires (validité et contrefaçon)**
- **Siège: Luxembourg**



Systeme juridictionnel pour le brevet communautaire

- En 1ère instance, création d'une chambre juridictionnelle adjointe au Tribunal de première instance des Communautés européennes
 - appelée **“Tribunal du brevet communautaire”**
 - possibilité de procéder à des auditions dans les Etats membres
- En 2ème instance, le Tribunal de première instance des Communautés européennes



Systeme juridictionnel pour le brevet communautaire

- Sections de 3 juges, assistés d'experts techniques
- Langue de la procédure
 - langue du domicile du défendeur
 - à la demande des parties et avec le consentement du Tribunal, une autre langue officielle de l'UE
 - possibilités d'entendre les parties et les témoins dans une autre langue officielle de l'UE (traduction et interprétation assurée)



Systeme juridictionnel pour le brevet communautaire

- Mise en place par 2 décisions du Conseil
 - conférer compétence à la Cour de justice des Communautés européennes (décision selon l'article 229bis du Traité CE)
 - établir la chambre juridictionnelle adjointe au TPI (décision selon l'article 225bis du Traité CE)
- Ratification par les 25 Etats membres de l'UE



Que reste-t-il à faire?

Trois instruments juridiques fondamentaux sont requis

① Règlement sur le brevet communautaire

- **Décision du Conseil** en décembre?
- Consultation du Parlement européen?

② Révision de la CBE pour permettre la mise en place du brevet communautaire

- voir ci-dessous

③ Système juridictionnel pour le brevet communautaire

- **Décision du Conseil** selon les articles 229 bis et 225bis du Traité CE
- Ratification par les Etats membres de l'UE



Révision de la CBE pour permettre la mise en place du brevet communautaire

➤ Révision de la CBE

- adhésion de l'UE à l'Organisation européenne des brevets
- application du droit communautaire
- délivrance et administration des brevets communautaires par l'OEB
- interface entre règlement sur le brevet communautaire/CBE
- rôle des offices nationaux des brevets

➤ Prochaines étapes

- Proposition de base pour la révision de la CBE
- Conférence de révision des Etats contractants de la CBE
- Ratification par 27 (32) Etats contractants
- Entrée en vigueur ~ 2008 – 2010?



Systeme juridictionnel pour les brevets europeens

- Situation actuelle **peu satisfaisante**
- **Compétence d'un trop grand nombre de tribunaux nationaux**
 - qualification et expérience inégale des juges
 - effet des décisions limité territorialement, possibilité d'injonctions transfrontalières
- Différences entre les procédures nationales
- Conséquences
 - actions parallèles dans plusieurs Etats,
 - coûts élevés et insécurité juridique
 - application et interprétation de la CBE non uniforme



Réforme du système juridictionnel pour les brevets européens

- Conférence intergouvernementale de Paris 1999
- Mise en place du Groupe de travail „Contentieux“
- **Mandat**
 - rédiger un accord **facultatif** établissant un **système judiciaire intégré** (comprenant des règles de procédure uniformes et une cour d'appel commune)
 - définir les modalités permettant la création d'un **Conseil consultatif facultatif**



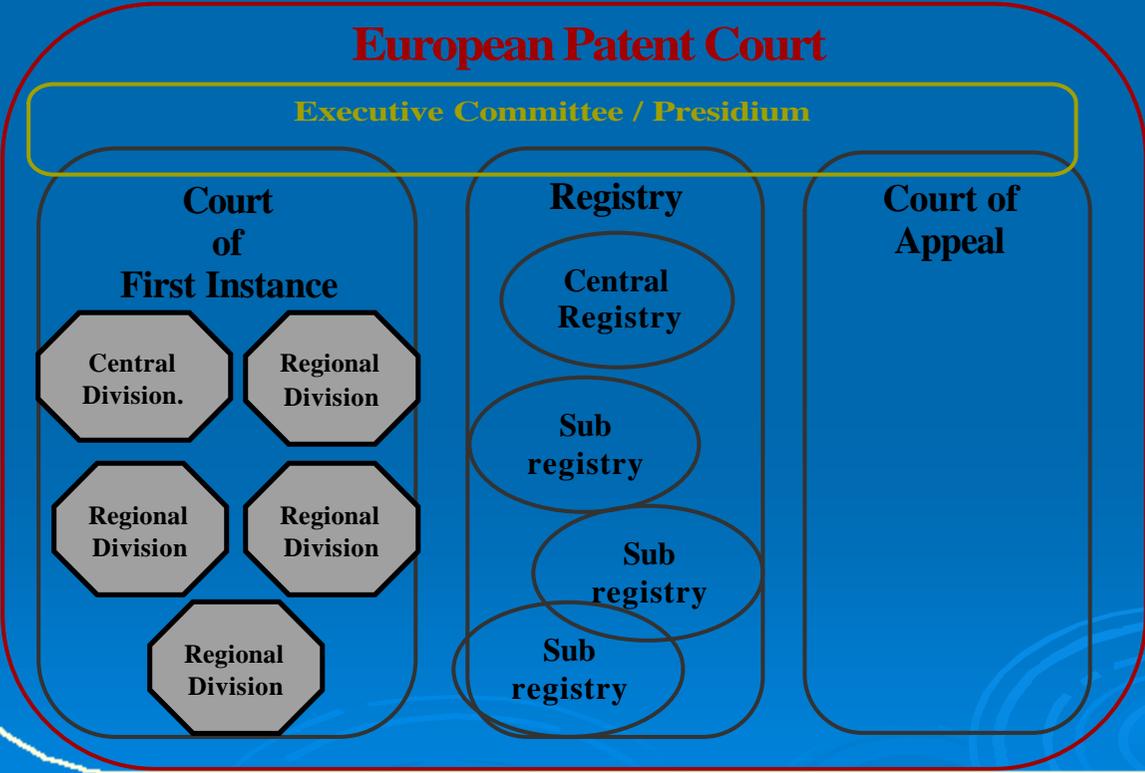
Accord facultatif sur le règlement des litiges en matière de brevets européens

- Droit matériel des brevets
- Règles de procédure uniformes:
 - dommages et intérêts
 - actions en référés
 - mesures provisoires, injonctions
- Juges qualifiés sur le plan juridique et juges qualifiés sur le plan technique, de nationalités différentes
- Régime des langues
- Représentation



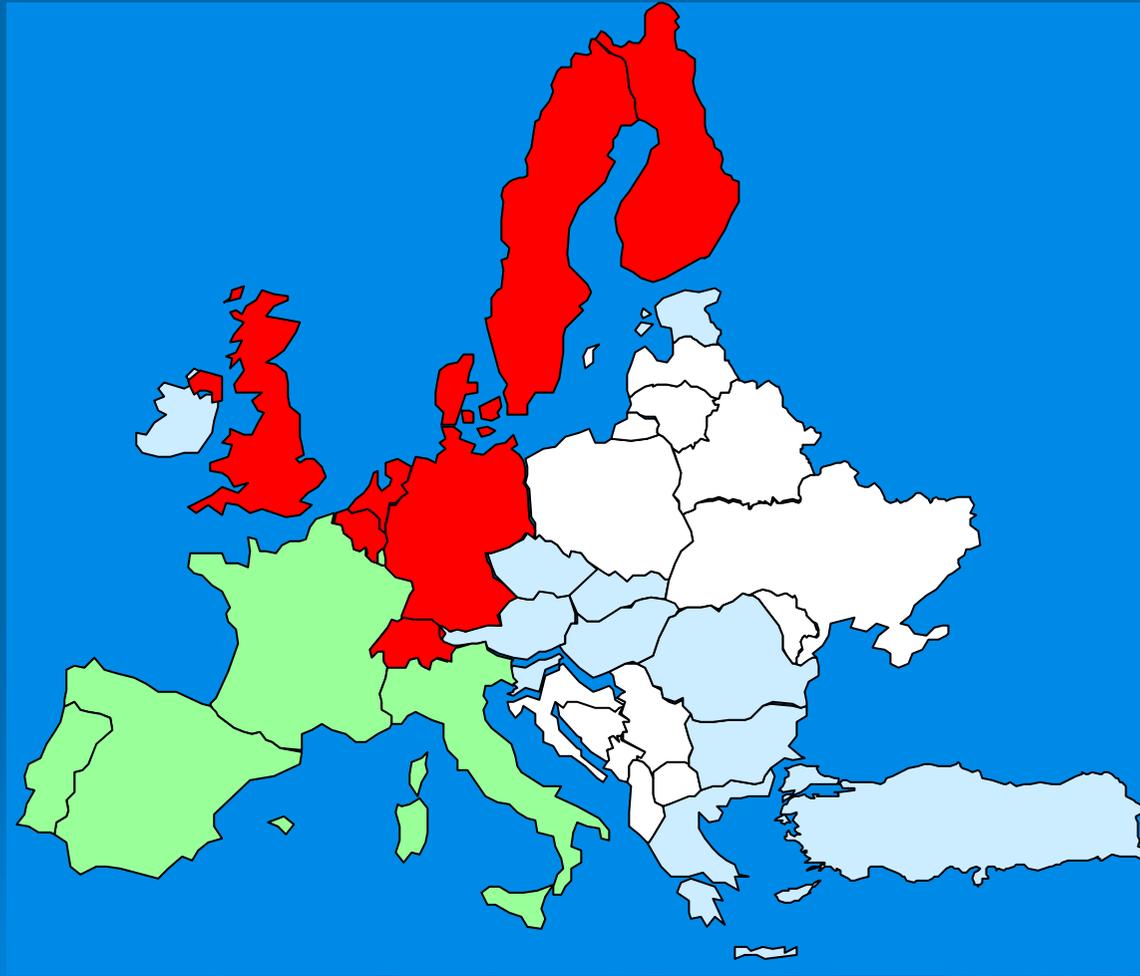
European Patent Judiciary

Administrative Committee



Etats intéressés par le système judiciaire intégré

Etats intéressés par le Conseil consultatif facultatif



Perspectives

- Suffisamment d'Etats prêts à signer?
- Impact du droit communautaire (règlement 44/2001 sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions)?
- Deux systèmes de règlement des litiges:
 - pour les brevets communautaires
 - pour les brevets européens
- Convocation d'une conférence diplomatique pour adopter l'Accord sur les litiges?



La vision

Cour suprême des brevets européens



Chambres de recours
de l'OEB



Cour d'appel pour les
brevets européens



Divisions d'examens
et d'oppositions
de l'OEB



Tribunal de première instance
Division centrale et
Divisions régionales



Procédure de délivrance
devant l'OEB



Contentieux
après délivrance

